

**NBCHU CUPE LOCAL 1252 BARGAINING NEWSLETTER  
CSHNB SCFP 1252 - BULLETIN SUR LA NÉGOCIATION**



**February 2020 – Février 2020**

**Sisters and Brothers:**

Your bargaining committee has been meeting with the employer to ratify a tentative agreement since June 2019. During this period, we worked through most language proposals and moved forward to our monetary package exchange in January 2020.

Your bargaining committee met with the employer representatives on February 12<sup>th</sup>, 2020, at which time we responded verbally to the employer's monetary package that was presented in January 2020.

Your bargaining committee made it very clear to the employer representatives that we would not be negotiating further. Health care workers in this province deserve more than a 0.25% wage increase every six months! This equates to 2% over a four-year period. The employer was prepared to give additional monies if the union would agree to concession bargaining. Concession bargaining is bargaining away existing benefits in your collective agreement. Your bargaining committee flat out refused to bargain any benefits away.

Our mandate is to improve the working conditions of our membership. Your bargaining committee respects the membership, but the monetary package the employer presented was a blatant insult and disrespectful to us. We've heard the membership and maintained your mandate.

Your bargaining committee has walked away from the table and applied for conciliation. This is the next step in our legal process.

Your bargaining committee strongly encourages you to attend your local meetings for further updates as we move forward.

**In Solidarity**

The NBCHU CUPE Local 1252 Bargaining Team

**Consoeurs et confrères,**

Votre équipe de négociation a rencontré l'employeur pour ratifier une entente provisoire depuis juin 2019. Pendant ce temps, nous avons travaillé sur la plupart des propositions visant le langage et pour passer à l'échange de propositions monétaires en janvier 2020.

Votre équipe de négociation a rencontré les représentants de l'employeur le 12 février 2020 où nous avons répondu verbalement à l'offre monétaire de l'employeur déposée en janvier 2020.

Votre équipe de négociation a déclaré clairement aux représentants de l'employeur que nous ne pouvions continuer à négocier. Les travailleurs et travailleuses des soins de santé de cette province méritent plus qu'une augmentation de 0,25 pour cent à tous les six mois ! Ce chiffre se traduit à une augmentation de 2 pour cent sur une période de 4 ans. L'employeur est prêt à donner plus d'argent si le syndicat accepte de négocier des concessions. La négociation de concessions signifie l'abandon d'avantages existant dans votre convention collective. L'équipe refuse catégoriquement de négocier vers la perte des avantages.

Notre mandat est d'améliorer les conditions de travail de nos membres. Votre équipe de négociation respecte les membres de ce syndicat, et croyons que l'offre monétaire de l'employeur est une insulte flagrante qui ne respecte pas les membres. Nous avons écouté les membres et poursuivons avec notre mandat.

Votre équipe de négociation s'est reculée de la table et a déposé une demande de conciliation, ce qui est la prochaine étape du processus juridique.

Votre équipe de négociation vous encourage fortement à participer à votre réunions locales pour les mises à jour.

Demeurons solidaires !

L'équipe de négociation du CSHNB SCFP 1252